



PROCES-VERBAL

COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT

Réunion du lundi 1er juin 2026

Présidence : BROSSARD Christophe.

Présents : BOUCHAILLOU Damien, BOUCHER Eric, BRETON Nathalie, CECROPS Géraldine, CHEVALLIER Martine, COUTANT Nicolas, GABUT Thierry, GALLÉ Philippe, GILLET Jean-Claude, MARTINS COIMBRA Jean-Claude, MARTIN Prisca, MICHAU Gilles.

Assistent : DURAND Fabrice (Directeur administratif et financier),
GIUNTINI Guillaume (Conseiller préformation)

Excusés :

Membres : DESRUTIN Alain (Président de la Commission des Arbitres), JOUAN Soizic.

Invité : FOUGERON Pascal.

Début de la réunion : 19h00

En préambule, le Président adresse ses condoléances à :

- à la famille de Gérard BONGARD, membre de la Commission des arbitres pour le décès de son beau-père.
- à la famille de Dylan OMER, joueur de l'U.S. CLERE LES PINS.
- à la famille de Gilles MICHAU pour le décès de sa maman.

1 – ADOPTION PROCES VERBAUX DU COMITE DE DIRECTION ET DU BUREAU

- * Procès-verbal du Comité du 18 mars 2026 : adopté.
- * Procès-verbal du Bureau du Comité du 14 avril 2026 : adopté.
- * Procès-verbal du Bureau du Comité du 20 mai 2026 : adopté.

2 - INTERVENTION ET COMMUNICATIONS DU PRESIDENT DU DISTRICT

Christophe BROSSARD

2.1– Informations nationales

2.1.1- Subventions ANS

Le budget ANS 2026 pour les clubs de la Ligue Centre Val de Loire s'élève à 93.000 €. Le District s'est vu attribuer 25.000 €. 14 clubs tourangeaux ont obtenu une subvention entre 1.500 € et 2.000 € : AZAY-CHEILLE S.C., BOUCHARDAIS A.F., DESCARTESS S.G., GATINE CHOISILLES, LOCHES A.C., MONTLOUIS F.C., RACAN F.C., ST AVERTIN S., ST SYMPHORIEN F.A., ST SYMPHORIEN F.A., VAL DE CHER F.C. VAL DE VEUDE E.S., VALLEE DU LYS A.S., VEIGNE C.S.T., YZEURES-PREUILLY U.S..

2.1.2- Subventions FAFA

Le budget régional FAFA Equipements et Transports 2025-2026 s'est vu crédité d'un montant supplémentaire. Des subventions pourront être attribués à plusieurs clubs dont le dossier FAFA Transports de TOURS A.C.P.

2.1.3- Assemblée fédérale

Le Président évoque l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Fédérale dont les dispositions sur le football d'animation. Cette réunion qui se déroulera les 5 et 6 juin 2026 à Ajaccio. Il ne pourra pas voter à cette réunion car il n'a pas été élu encore par les clubs en A.G.

2.2– Informations régionales .

2.2.1- Vie des clubs

Le Président évoque la réunion du Collège des clubs régionaux dans le département. Elle s'est déroulée à Monnaie le mardi 26 mai. Gilles MICHAU, Président délégué représentait le District à cette occasion. Il regrette la faible participation des clubs régionaux tourangeaux présents à cette réunion ; seulement quatre.

2.2.2- Nouveau siège social

Le Président informe le Comité du point d'étape des travaux du nouveau siège social. La construction du terrain synthétique débute début juin.

2.2.3- Tarifs 2026-2027

Le Président évoque les augmentations de tarifs significatives des tarifs de la Ligue pour la saison prochaine, notamment sur les sanctions disciplinaires et les engagements.

2.3– Informations départementales

2.3.1- Révision des textes

Nicolas COUTANT présente les modifications des textes sportifs préparés en amont par la Commission Départementale de la Révision des textes. Cf. Annexe.

Sur les modifications des textes des championnats jeunes masculins, G. GIUNTINI présente les avantages d'adopter le nouveau dispositif des fiches de candidatures.

Un débat s'ensuit au sein des membres du Comité sur les avantages et inconvénients des journées de pré-compétitions et du nouveau dispositif des fiches de candidatures.

Un vote est organisé au sein des membres du Comité pour l'adoption ou non du dispositif nouveau dispositif des fiches de candidatures.

Le Comité donne son accord pour adopter le dispositif des fiches de candidatures.

2.3.2- Assemblée générale

Le Trésorier présente les conditions d'accueil de Family Park pour l'Assemblée Générale du District qui se déroulera le Jeudi 18 juin 2026 à compter de 18h15. Family Park organisera la buvette avant, à la pause et après la réunion et vendra les boissons aux tarifs réduits proposés. Le District remettra un ticket d'achat à cette buvette à chaque personne présente. Le District organisera également un buffet d'après réunion.

Le Comité donne son accord.

Il est proposé l'ordre du jour (cf. Annexe) pour l'Assemblée.

Le Comité donne son accord.

2.3.3- Social

Le Président présente Camille SORIANO, nouvellement recrutée à la Ligue Centre Val de Loire en tant que Conseillère Technique en Arbitrage sur les départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher. Camille SORIANO se présente personnellement, ses fonctions dans son nouveau métier ainsi que sa carrière remarquable d'arbitre qui l'a amené à être aujourd'hui Arbitre Assistant Internationale FIFA dans les compétitions féminines. Elle est licenciée FFF au club du CST VEIGNE.

Valentin DANSAULT annonce qu'il fonctionne en duo avec Camille jusqu'à fin juin 2026. Après, il se consacrera à 100% dans ses nouvelles fonctions de Conseiller Technique régional de l'arbitrage chargé de la promotion de l'arbitrage.

Le Président rappelle la possibilité de recruter un Conseiller en développement associatif, nouveau poste subventionné par la FFF jusqu'en juin 2029. Ses missions principales sont les suivantes :

- Appui et conseil aux clubs et leurs dirigeants
- Soutien administratif aux clubs dans tous les domaines hors sportifs (juridique, communication, marketing, etc.)
- Accompagnement des clubs dans la recherche de financements

- Aide à la structuration des clubs par la promotion et le relai des programmes fédéraux prioritaires (PEF, FAFA, ANS-PSF, Puissance foot, foot santé, foot loisir)
- Déploiement de la démarche « projet club » et coordination de l'accompagnement individualisé des clubs

Compte tenu de l'avis favorable donné par la Commission des finances pour financer ce nouveau poste, le Comité échange sur les missions. Au final, le Comité donne un avis favorable pour un recrutement à compter du 1^{er} septembre 2026. Un appel à candidature sera publié dès le 2 juin sur les supports de communication habituelles et ce jusqu'au 22 juin. Les entretiens d'embauche se dérouleront fin juin.

2.3.4- Discipline

Le Président fait un point sur les dossiers disciplinaires en cours de traitement. Il présente le bilan de l'instructeur Alain BLANCO sur ses cinq instructions.

2.3.5- Football d'animation

Le Président revient sur l'organisation des finales des Challenges U11 à Avoine le samedi 30 mai 2026. Le Comité note quelques soucis d'incivilités que la Commission de discipline devra étudier.

Il est proposé d'infliger une amende pour absence de l'équipe U11F de VEIGNE C.S.T. alors que l'équipe 2 jouait le même jour en plateaux.

Le Comité donne son accord pour cette amende de 60 € portés au débit du compte Footclubs du C.S.T. VEIGNE.

2.3.6- Football et emploi

Le club de l'E.S. BOURGUEIL organise une journée Sport et emploi en partenariat avec France Travail. Le District sera associé à cette matinée le vendredi 19 juin avec la présence de deux techniciens : Alexis CUVILLIER et Valentin DANSAULT pour l'animation des deux ateliers.

3- INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL

3.1- Vie des commissions

Le Secrétaire général propose de nommer définitivement Pascal FOUGERON dans les commissions suivantes : Commission de discipline, Commission d'Appel Général, Commission accompagnement des clubs.

Le Comité donne son accord.

Il est proposé de nommer Hervé TORTEVOIX à la Commission Jeunes et Technique, section Football réduit.

Considérant l'avis favorable du responsable de la Commission

Considérant que cette personne est licenciée FFF,

Le Comité donne son accord.

3.2- Compétitions

Le programme des finales de coupes départementales est présenté dans la mesure des finales connues. Une fois connues après les demi-finales du week-end prochain, les élus du Comité sont invités à se positionner sur les sites pour représenter le Comité.

3.3- Valorisation du bénévolat

Le Secrétaire revient sur l'organisation de la Journée Nationale des bénévoles les 22 et 23 mai à Paris. Cinq bénévoles du District ont constitué la délégation d'Indre-et-Loire.

Le week-end des jeunes dirigeants (moins de 7 années de bénévolat) à Clairefontaine est prévu les 26 et 27 septembre.

3.4- Amendes

Le club de l'A.S. MONTs a adressé une demande d'exonération d'amende de 200 € liée au match U11 Niveau 3 contre TOURS A.C.P. traité en Commission de discipline.

Considérant les arguments exposés par le club,

Un débat s'ensuit au sein des membres du Comité sur la pertinence de cette décision disciplinaire. Un vote est organisé.

Le Comité ne donne pas une suite favorable et maintient les amendes infligées.

3.5- Vie des clubs

L'U.S. PERNAY a demandé un changement de nom pour se dénommer désormais U.S. PERNAY-AMBILLOU, pour finaliser la fusion réalisée la saison dernière.

Considérant les dispositions de l'Article 36 des R.G. de la FFF,

Considérant que le dossier est parvenu sous Footclubs avant le 1^{er} juin 2026,

Le Comité donne son accord.

Le Secrétaire Général présente le projet d'affiliation d'un nouveau club, A.S. AIGLES DE TOURAINE.

Considérant les dispositions de l'Article 23 des R.G. de la FFF,

Un débat s'ensuit sur le nom de ce nouveau club. Un vote est organisé. Le Comité donne son accord.

Le club du F.C. VAL DE CISSE invite le District à son assemblée le 03 juillet à 19h30 à Nazelles-Négron.

Le Comité remercie le club pour cette invitation. Compte des indisponibilités des élus, le Comité s'excuse de son absence.

3.6- Vie des instances

L'Assemblée générale de la Ligue est fixée au samedi 27 juin à St Jean-de-Braye. La délégation du District se constitue actuellement selon les disponibilités des délégués des clubs départementaux et des élus du District.

4- INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL

Thierry GABUT

4.1- Tarifs 2026-2027

Le Trésorier général présente les travaux de la Commission des finances sur les tarifs 2026-2027. Les tarifs liés aux sanctions graves disciplinaires sont augmentés dans le cadre de la politique de lutte contre les incivilités. Quelques nouveaux tarifs en amendes sportives sont créés.

Le Comité donne un avis favorable à ces nouveaux tarifs.

4.2- Budget 2026-2027

Le Président expose les postulats pris en compte pour construire le budget en réunion de la Commission des Finances le lundi 11 mai dernier :

- nombre de licenciés : 17.000, en baisse par rapport aux saisons passées compte de la conjoncture actuelle.
- recrutement d'un conseiller en développement associatif dans le cadre du dispositif fédéral proposé aux districts
- recrutement d'un poste en service civique.
- maîtrise des charges administratives et des salaires
- maintien des dépenses des commissions.
- le poste « amendes-droits », les aides FFF et Ligue, le partenariat privé numéraire sont estimés à des montants jugés « prudents ».

Le total budget 2026-2027 s'élève à 793 k€ et dégage un résultat bénéficiaire légèrement positif.

Le Comité donne un avis favorable pour ce budget 2026-2027 qui sera soumis au vote des clubs en Assemblée Générale le 18 juin prochain.

4.3- Contrôle budgétaire 2025-2026

Thierry GABUT présente les prévisions sur les comptes financiers du compte de résultat au 30 juin 2026. Un bénéfice est à prévoir. Il détaille les écarts importants constatés par rapport au budget.

Le Bureau acte que le bénéfice sera destiné à financer les futurs travaux de réaménagement du siège social.

4.4- Facturation clubs

Thierry GABUT informe le Comité que le club de l'A.S. AUBRIERE ST PIERRE a réglé sa dette du relevé 2^{ème} trimestre suite à la troisième relance.

Il est donc proposé d'infliger une amende de 60 € pour troisième relance.

Le Comité donne son accord.

5- INTERVENTION DU DIRECTEUR ADMINISTRATIF

Fabrice DURAND

5.1- Partenariat privé

Le Comité est informé que 672 billets d'entrée Family Park ont été vendus à ce jour.

Philippe GALLE, en charge des partenariats, fait un point partenariat privé en comparaison de la saison passée. Les recettes totales en numéraire sont équivalentes.

6- TOUR DE TABLE

6.1- Commission des arbitres

Damien BOUCHAILLOU, Représentant des arbitres informe le Comité sur les points suivants :

- compte-rendu du symposium des présidents des commissions de l'arbitrage des ligue régionales et les districts.
- la réunion de fin de saison des arbitres sera organisée le jeudi 04 juin à la Maison des sports de Parçay-Meslay.
- il est proposé de nommer les arbitres stagiaires (cf.annexe) ; Le Comité donne son accord.
- la soirée de remises des écussons aux arbitres stagiaires sera organisée le mercredi 10 juin au District.
- les arbitres pour les finales des coupes départementales des 13 et 14 juin ont été désignés. Ils se verront remettre un tee-shirt d'échauffement aux couleurs du District et de l'UNAF 37.
- la réunion de rentrée des arbitres est fixée à la Maison des sports de Parçay-Meslay le 04 septembre.

6.2- Commission Jeunes et technique

Alexis CUVILIER informe le Comité des points évoqués en annexes.

Nathalie BRETON informe le Comité des points suivants :

- les résultats des équipes jeunes féminines en coupes régionales
- seize clubs tourangeaux ont été déjà rencontrés dans le cadre du Plan de féminisation fédéral 500.000 licenciées
- la troisième place acquise de la sélection départementale U13F au tournoi de Braslou le lundi de Pentecôte.
- la tenue de la Journée Départementale Féminine sur les terrains annexes de la Vallée du Cher de Tours, en même temps que la Journée nationale des débutants.
- les problèmes de saisie des feuilles de présence U7 et U9 par les clubs sur l'outil F.A.L.

Nicolas COUTANT informe le Comité des points suivants :

- la bonne tenue de la Journée Gardiens de but
- la sélection de jeunes joueurs tourangeaux pour le Pôle Espoir masculins à la rentrée prochaine à Orléans.
- les cinq remises labels à prévoir à la rentrée prochaine suite à leur attribution par la Commission.
- la tenue des cours BMF au siège du District la saison prochaine pour la promotion de Tours.

6.3- Statut de l'arbitrage

Eric BOUCHER, Président de la Commission évoque les points importants du procès-verbal de la dernière réunion de la Commission du Statut de l'arbitrage.

6.4- Football d'animation

Martine CHEVALLIER évoque la préparation de Journée Nationale des débutants du 06 juin sur les terrains annexes de la Vallée du Cher.

6.5- Actions citoyennes

Géraldine CECROPS évoque la conférence intéressante de Colosse aux pieds d'argile le 24 avril dernier pour les services civique du District.

6.6- Représentation

Gilles MICHAU relate la remise du trophée de champion D3 à Manthelan pour le club de VAL SUD TOURAINE R.C.

6.7- Médical

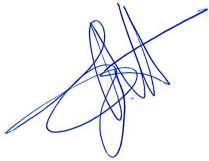
Philippe GALLE évoque l'invitation du C.D.O.S. 37 sur le thème du Sport Santé. Une nouvelle formation dédiée aux encadrants sportifs souhaitant développer un créneau Sport Santé au sein de leur structure est organisée le Jeudi 18 juin de 14h00 à 17h00 à la Maison des sports de Touraine.

L'invitation sera transmise aux clubs par mail.

6.8- Informatique

Jean-Claude MARTINS informe le Comité qu'il suit les besoins informatiques du District, en association avec le Responsable informatique de la Ligue Centre Val de Loire.

Eric BOUCHER



Secrétaire Général

BROSSARD Christophe



Président

ANNEXE 1 : ordre du jour AG du 18 juin 2026

- 18h15 – 19h00 : Inscriptions et vérification des pouvoirs
- à partir de 19h00 : mot d'accueil de Family Park.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Présentation du Rapport Moral par le Président, C. BROSSARD
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 octobre 2025.
- Présentation du Rapport d'Activités et vote par le Secrétaire Général, E. BOUCHER

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Présentation et vote sur les modifications statutaires, N. COUTANT – F. DURAND
- Présentation et vote sur les modifications du Règlement Intérieur, N. COUTANT – F. DURAND

REPRISE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Election du Président du District, C. BROSSARD suite à la démission de P. GALLE.
- Présentation et vote du candidat à l'élection complémentaire au Comité de direction, Pascal FOUGERON
- Présentation des modifications réglementaires votées en Comité, N. COUTANT – F. DURAND
- Présentation et vote du budget 2026-2027 par le Trésorier Général, T. GABUT.
- Projets d'actions techniques de la saison prochaine par l'équipe technique départementale.

PAUSE

- Présentation des nouveaux dispositifs d'arbitrage : cartons blancs et pauses d'apaisement applicables dès la rentrée 2026 par V. DANSAULT.
- Projets 2025-2026 des commissions départementales du District.
- Questions diverses (à envoyer par mail au District avant le lundi 15 juin 2026)
- Intervention de la Ligue Centre Val de Loire.
- Remise des trophées des champions départementaux Seniors, Féminines, U18, U17, U15.
- Clôture de l'Assemblée Générale par le Président.
- Casse-croûte de l'amitié offert par le District.



« Intervention du Président - Informations départementales »

➤ Statistiques licences départementales

- 17.701 licences : -5,5 % au 01/06/2026

➤ Statistiques licences régionales

- 86.035 licences : -3,94 % au 01/06/2026

➤ Statistiques licences nationales

- * 2.321.973 licences : -2,41 % au 01/01/2026

Catégorie	Total au 01/06/2026	Total au 30/06/2025	Comparatif
Fédérale / Senior	9	21	-12
Libre / Senior	3741	3806	-65
Libre / U19 - U18	749	757	-8
Libre / U17 - U16	1006	1113	-107
Libre / U15 - U14	1379	1351	+21
Libre / U13 - U12	1566	1726	-160
Libre / Football d'animation	4083	4563	-480
Libre / Senior F	543	546	-3
Libre / U18 F - U17 F - U16 F	277	287	-10
Libre / U15 F - U14 F	264	338	-74
Libre / U13 F - U12 F	222	291	-69
Libre / Football d'animation F	313	404	-91
Futsal / Senior	158	169	-11

Futsal / U19 - U18	5	7	-2
Futsal / Senior F	4	1	+3
Foot Loisir / Futnet	84	57	+27
Dirigeant / Dirigeant	2222	2290	-68
Dirigeant / Dirigeante	465	454	+11
Volontaire / Volontaire	58	21	+37
Arbitre / Arbitre	196	193	+3
Technique / Régionale	115	125	-10
Technique / Nationale	8	10	-2
Educateur Fédéral	170	171	-1
Animateur / Animateur	27	21	+6
Ayant Droit / Ayant Droit	37	21	+16
Total	17701	18743	-1042

ANNEXE 3 : arbitres stagiaires à nommer



« Intervention de l'arbitrage »

STAGIAIRES A NOMMER ADULTES				STAGIAIRES A NOMMER JEUNES		
BENOIT PICARD	DAVID			BAZIOU	ADAM	
BILONG	Josue Benjamin			DAURON	OCEAN	
BOUTEILLE	SEBASTIEN			COUPE	NATHAN	
DJIDEL	Bilal			LISSENET	ROBIN	
GAGUECHE	Gregory			COEFFET CORNET	Gael	
HAVEZ	Valentin			GUERIN AUBOUR	GALVIN	
LAKEHAL	MOUNIR			AUDUSSEAU	MATHIS	
OUARRADI	Khalil			RICROS	ETHAN	
SOURDET	JEREMY			AIRAUD	QUENTIN	
TIJI	HICHAM			FORTIER BARBIER	SOLAN	

1- PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DU DISTRICT

Ces modifications seront soumises à l'avis du Comité de direction, puis de l'Assemblée générale du District

Textes actuels	Textes proposés
STATUTS DU DISTRICT Article 13 – Le Comité de Direction <u>13.7 Fonctionnement</u> Le Comité de Direction se réunit au moins cinq (5) fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart au moins de ses membres. Il délibère valablement si au moins la moitié des membres sont présents. Les réunions ont lieu, par principe, en présence physique, mais elles peuvent aussi avoir lieu téléphoniquement, ou par visioconférence, et/ou par voie électronique. En cas d'absence du Président, le Comité de Direction est présidé par un membre désigné par le Comité de Direction. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du Président de séance est prépondérante. Tout membre du Comité de Direction qui a, sans excuse valable, manqué à trois (3) séances consécutives du Comité de Direction perd la qualité de membre du Comité. Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président de séance et le secrétaire. Ils sont conservés au siège du District et publiés sur le site internet du District.	STATUTS DU DISTRICT Article 13 – Le Comité de Direction <u>13.7 Fonctionnement</u> Le Comité de Direction se réunit au moins cinq (5) fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart au moins de ses membres. Il délibère valablement si au moins la moitié des membres sont présents. Les réunions ont lieu, par principe, en présence physique, mais elles peuvent aussi avoir lieu téléphoniquement, ou par visioconférence, et/ou par voie électronique. En cas d'absence du Président, le Comité de Direction est présidé par un membre désigné par le Comité de Direction. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du Président de séance est prépondérante. Tout membre du Comité de Direction qui a, sans excuse valable, manqué à trois (3) séances consécutives du Comité de Direction perd la qualité de membre du Comité. Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président de séance et le secrétaire. Ils sont conservés au siège du District et publiés sur le site internet du District. Les membres du Comité de Direction, ainsi que toute personne appelée à assister à ses réunions, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et de celles données comme telles par son Président. Le District veille à prévenir et à gérer toute situation de conflit réel, potentiel ou apparent, pouvant exister entre ses intérêts et les intérêts personnels ou professionnels de l'un de membres du Comité de Direction, de l'un des membres des commissions du District, des collaborateurs ou de toute personne agissant au nom du District. Lorsqu'un membre du Comité de Direction a connaissance d'un conflit d'intérêts, réel, potentiel ou apparent, dans lequel il pourrait être impliqué, il en informe sans délai le Comité de Direction et s'abstient de participer aux débats et de

Article 15 – Président

15.1 Modalités d'élection

Le Président du District ne peut pas cumuler cette fonction avec celle de Président d'un club affilié à la F.F.F. et appartenant à son District.

En conséquence, toute personne élue Président du District, également Président d'un club affilié à la F.F.F. et appartenant à son District, doit démissionner de son poste de Président de club et apporter la preuve de cette démission dans les 15 jours suivant son élection. Cette démission doit en outre être effective dans les 3 mois suivant son élection, la preuve devant également en être apportée dans ce délai.

A défaut du respect de ces obligations, son élection est réputée caduque, sur constat de la Commission de surveillance des opérations électorales.

voter sur la délibération concernée. Ce principe s'applique également à tout membre d'une commission du District se trouvant dans une telle situation, qui doit alors en informer sans délai ladite commission et s'abstenir de participer aux débats et de voter sur l'affaire concernée.

Article 15 – Président

15.1 Modalités d'élection

Le Président du District est le candidat s'étant présenté en qualité de tête de liste de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages exprimés lors de l'Assemblée Générale électorale

Le Président du District ne peut pas cumuler cette fonction avec celle de Président d'un club affilié à la F.F.F. et appartenant à son District.

En conséquence, toute personne élue Président du District, également Président d'un club affilié à la F.F.F. et appartenant à son District, doit démissionner de son poste de Président de club et apporter la preuve de cette démission dans les 15 jours suivant son élection. Cette démission doit en outre être effective dans les 3 mois suivant son élection, la preuve devant également en être apportée dans ce délai.

A défaut du respect de ces obligations, son élection est réputée caduque, sur constat de la Commission de surveillance des opérations électorales.

En cas de vacance du poste de Président, le Comité de Direction procède à l'élection, au scrutin secret, d'un de ses membres, qui sera chargé d'exercer provisoirement les fonctions présidentielles. L'élection d'un nouveau Président doit ensuite intervenir au cours de la plus proche Assemblée Générale. Il est choisi, sur proposition du Comité de Direction, parmi les membres de ce dernier puis est élu par l'Assemblée Générale, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si la personne candidate n'obtient pas cette majorité absolue, le Comité de Direction propose un nouveau candidat lors de l'Assemblée Générale suivante.

En cas d'élection du Président du District au poste de Président de la Ligue ou Président Délégué de Ligue, celui-ci sera considéré comme démissionnaire de son poste de Président de District.

<u>15.2 Attributions</u> Le Président représente le District dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux. Il a notamment qualité pour ester en justice en toute matière ou se porter partie civile au nom du District, tant en demande qu'en défense et former tous appels ou pourvois et tous autres recours. En cas de représentation en justice, le Président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale. Il a également qualité pour transiger, avec l'aval du Comité de Direction. Il préside les Assemblées Générales, le Comité de Direction et le Bureau. Il ordonnance les dépenses. Il peut donner délégation dans les conditions qui sont fixées par le Règlement Intérieur ou par le Règlement Financier. Il assure l'exécution des décisions du Comité de Direction et du Bureau et veille au fonctionnement régulier du District. Le Président ou son représentant peut assister à toutes les réunions des assemblées et instances élues ou nommées de tous les organismes constitués au sein du District.	La révocation du Comité de Direction entraîne la démission d'office du Président du District. <u>15.2 Attributions</u> Le Président représente le District dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux. Il a notamment qualité pour ester en justice en toute matière ou se porter partie civile au nom du District, tant en demande qu'en défense et former tous appels ou pourvois et tous autres recours. En cas de représentation en justice, le Président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale. Il a également qualité pour transiger, avec l'aval du Comité de Direction. Il préside les Assemblées Générales, le Comité de Direction et le Bureau. Il ordonnance les dépenses. Il peut donner délégation dans les conditions qui sont fixées par le Règlement Intérieur ou par le Règlement Financier. Il assure l'exécution des décisions du Comité de Direction et du Bureau et veille au fonctionnement régulier du District. Le Président ou son représentant peut assister à toutes les réunions des assemblées et instances élues ou nommées de tous les organismes constitués au sein du District.
--	--

Origine de la demande : Direction juridique de la FFF

Motifs des propositions : actualisation des Statuts du District 37 par rapport aux statuts types des districts

Avis de la Commission Révision des textes : Favorable

Avis du Comité de direction : Favorable.

2- PROPOSITION DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DU DISTRICT

Ces modifications seront soumises à l'avis du Comité de direction, puis de l'Assemblée générale du District

Textes actuels	Textes proposés
ARTICLE 12 : Création - Nomination Le Comité de Direction peut créer des commissions chargées de l'assister	ARTICLE 12 : Création - Nomination Le Comité de Direction peut créer des commissions chargées de l'assister

dans le fonctionnement du District, en plus de celles rendues obligatoires par la loi.

Il nomme chaque année les membres de ces commissions qui doivent être des membres licenciés FFF au sein de la Fédération, de la Ligue de Football Professionnel, de la Ligue du Football Amateur, d'une Ligue Régionale, d'un District ou d'un club.

Conformément au règlement disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F., les commissions relevant de la procédure disciplinaire sont nommées pour 4 ans renouvelables.

Les membres des commissions disciplinaires ne peuvent être nommés délégués officiels du District.

ARTICLE 18 :

Les commissions départementales, sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- Commission d'appel de discipline
- Commission des arbitres
- Commission de détection, recrutement et de fidélisation des arbitres.
- Commission des dirigeants
- Commission de discipline
- Commission de l'éthique
- Commission des finances
- Commission du football diversifié (football loisir, futsal, foot des quartiers)
- Commission médicale
- Commission mixte (FFF, FSGT, UFOLEP, USEP, **UNSS**)
- Commission de révision des textes
- Commission sportive
- Commission du statut de l'arbitrage
- Commission de surveillance des opérations électorales
- Commission des terrains et installations sportives
- Commission Jeunes et Techniques

dans le fonctionnement du District, en plus de celles rendues obligatoires par la loi.

Il nomme chaque année les membres de ces commissions qui doivent être des membres licenciés FFF au sein de la Fédération, de la Ligue de Football Professionnel, de la Ligue du Football Amateur, d'une Ligue Régionale, d'un District ou d'un club.

Conformément au règlement disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F., les commissions relevant de la procédure disciplinaire sont nommées pour 4 ans renouvelables.

~~Les membres des commissions disciplinaires ne peuvent être nommés délégués officiels du District.~~

ARTICLE 18 :

Les commissions départementales, sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- Commission d'appel de discipline
- Commission des arbitres
- Commission de **promotion de l'arbitrage.**
- Commission des dirigeants
- Commission de discipline
- Commission de l'éthique **sportive**
- Commission des finances
- Commission des **nouvelles pratiques**
-
- Commission médicale
- Commission mixte (FFF, FSGT, UFOLEP, USEP, UNSS)
- Commission de révision des textes
- Commission sportive
- Commission du statut de l'arbitrage
- Commission de surveillance des opérations électorales
- Commission des terrains et installations sportives
- Commission Jeunes et Techniques

• Commission de lutte contre les incivilités • Commission FAFA • Commission des actions citoyennes et sociales Le Comité de Direction désigne parmi ses membres un ou plusieurs délégués siégeant dans les commissions. Le Président et le Secrétaire Général sont membres de droit de toutes les commissions départementales, à l'exception des commissions disciplinaires, avec voix délibérative.	• Commission de lutte contre les incivilités • Commission FAFA • Commission des actions citoyennes et sociales Le Comité de Direction désigne parmi ses membres un ou plusieurs délégués siégeant dans les commissions. Le Président et le Secrétaire Général sont membres de droit de toutes les commissions départementales, à l'exception des commissions disciplinaires, avec voix délibérative.
--	--

Origine de la demande : Comité de direction

Motifs des propositions : autoriser des profils de délégués à intégrer les commissions disciplinaires.

Avis de la Commission Révision des textes : défavorable. Les délégués officiels de District peuvent avoir trop de conflits personnels ou d'intérêt avec les clubs qu'ils jugeraient en commission de discipline ou d'appel disciplinaire.

Avis du Comité de direction : favorable.

3- PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES REGLEMENTS DES COUPES SENIORS FEMININES

Ces modifications seront soumises à l'avis du Comité de direction.

Textes actuels	Textes proposés
Article 4 : a) Tous les tours de coupe (sauf la finale) feront l'objet d'un tirage au sort. Les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré. Ensuite, pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé).	Article 4 : a) Tous les tours de coupe (sauf la finale) feront l'objet d'un tirage au sort. Les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré. Ensuite, pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé). Dans le cas où le club tiré au sort en second se situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire la rencontre serait fixée sur son terrain.

b) En cas d'impraticabilité du ou des terrains du club recevant, la Commission sportive se réserve le droit d'inverser le lieu de la rencontre.	b) En cas d'impraticabilité du ou des terrains du club recevant, la Commission sportive se réserve le droit d'inverser le lieu de la rencontre.
---	---

Origine de la demande : Commission sportive

Motifs des propositions : uniformiser l'inversion des équipes avec deux niveaux d'écart dans les coupes départementales.

Avis de la Commission Révision des textes : favorable.

Avis du Comité de direction : favorable.

4- PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES REGLEMENTS DES CHALLENGES D1-D3 SENIORS

Ces modifications seront soumises à l'avis du Comité de direction.

Textes actuels	Textes proposés
<u>Article 3 : Processus de déroulement du Challenge :</u> - o La Commission Sportive établira le calendrier de l'épreuve en tenant compte du nombre d'engagés. - o L'ordre des rencontres sera établi par la Commission Sportive et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure. - o Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord du Comité de Direction du District, de fixer des matchs de ce Challenge en semaine ou d'annuler le Challenge D1 à D3. <u>Organisation :</u> a) 1ère phase : - o La Commission Sportive formera X poules géographiques regroupant au maximum 4 équipes. - o Les rencontres se joueront sous forme de championnat par match « aller simple » sur le terrain du premier nommé. - o A la fin du temps réglementaire, en cas d'égalité, il n'y aura pas de prolongation ni de tirs au but.	<u>Article 3 : Processus de déroulement du Challenge :</u> - o La Commission Sportive établira le calendrier de l'épreuve en tenant compte du nombre d'engagés. - o L'ordre des rencontres sera établi par la Commission Sportive et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure. - o Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord du Comité de Direction du District, de fixer des matchs de ce Challenge en semaine ou d'annuler le Challenge D1 à D3. <u>Organisation :</u> a) 1ère phase : - o La Commission Sportive formera X poules géographiques regroupant au maximum 4 équipes. - o Les rencontres se joueront sous forme de championnat par match « aller simple » sur le terrain du premier nommé. - o A la fin du temps réglementaire, en cas d'égalité, il n'y aura pas de prolongation ni de tirs au but.

o Vainqueur : 3 points ; perdant : 0 point ; match nul : 1 point. o En cas d'égalité à la fin de la phase de poules, les dispositions réglementaires pour départager les équipes dans les championnats seront appliquées. <u>b) 2ème phase (élimination directe) :</u> o La Commission Sportive procédera au tirage au sort, les rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier tiré. o En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire y compris la finale, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but pour départager les équipes, selon les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. c) Consolante par élimination directe : o A l'issue de la première phase, les équipes classées troisième et quatrième de leur poule seront qualifiées pour participer à la Consolante de ce Challenge. o La Commission Sportive procédera au tirage au sort, les rencontres se dérouleront sur le terrain du club tiré en premier. o En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire y compris la finale, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but pour départager les équipes, selon les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F.	o Vainqueur : 3 points ; perdant : 0 point ; match nul : 1 point. o En cas d'égalité à la fin de la phase de poules, les dispositions réglementaires pour départager les équipes dans les championnats seront appliquées. <u>b) 2ème phase (élimination directe) :</u> o La Commission Sportive procédera au tirage au sort, les rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier tiré. Dans le cas où le club tiré au sort en second se situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire la rencontre serait fixée sur son terrain. o En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire y compris la finale, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but pour départager les équipes, selon les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. c) Consolante par élimination directe : o A l'issue de la première phase, les équipes classées troisième et quatrième de leur poule seront qualifiées pour participer à la Consolante de ce Challenge. o La Commission Sportive procédera au tirage au sort, les rencontres se dérouleront sur le terrain du club tiré en premier. Dans le cas où le club tiré au sort en second se situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire la rencontre serait fixée sur son terrain. o En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire y compris la finale, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but pour départager les équipes, selon les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F.
--	--

Origine de la demande : Commission sportive

Motifs des propositions : uniformiser l'inversion des équipes avec deux niveaux d'écart dans les coupes départementales.

Avis de la Commission Révision des textes : favorable.

Avis du Comité de direction : favorable.

5- **PROPOSITION DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT DES COUPES U18 et U15 MASCULINES**

Ces modifications seront soumises à l'avis du Comité de direction.

Textes actuels	Textes proposés
Article 4 : 1. Les matches des tours éliminatoires pourront être tirés au sort par zones géographiques définies par la Commission Sportive du District 37. Pour tous les tours de coupe (y compris la finale), les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré. Pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé). Dans le cas où le club tiré au sort en second (y compris la finale) se situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire la rencontre serait fixée sur son terrain. La situation prise en compte est celle de la date d'engagement dans la compétition.	Article 4 : 1. Les matches des tours éliminatoires pourront être tirés au sort par zones géographiques définies par la Commission Sportive du District 37. Pour tous les tours de coupe (y compris la finale), les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré. Pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé). Dans le cas où le club tiré au sort en second (y compris la finale) se situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire la rencontre serait fixée sur son terrain. La situation prise en compte est celle de la date d'engagement dans la compétition du tirage au sort.

Origine de la demande : Commission sportive

Motifs des propositions : uniformiser l'inversion des équipes avec deux niveaux d'écart dans les coupes départementales.

Avis de la Commission Révision des textes : favorable.

Avis du Comité de direction : favorable.

6- **PROPOSITION DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT DES COUPES U18 et U15 FEMININES**

Ces modifications seront soumises à l'avis du Comité de direction.

Textes actuels	Textes proposés
Article 4 : a) Les matchs de poule ainsi que les ½ finales, se dérouleront sur le terrain du club premier tiré.	Article 4 : a) Les matchs de poule ainsi que les ½ finales, se dérouleront sur le terrain du club premier tiré. Dans le cas où le club tiré au sort en second se situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire, à la date du tirage au sort, la rencontre serait fixée sur son terrain.

La finale aura lieu sur le site d'accueil selon les modalités décidées par la Commission Féminine chaque saison b) En cas d'impraticabilité du ou des terrains du club recevant, la Commission Sportive se réserve le droit d'inverser le lieu de la rencontre.	La finale aura lieu sur le site d'accueil selon les modalités décidées par la Commission Féminine chaque saison b) En cas d'impraticabilité du ou des terrains du club recevant, la Commission Sportive se réserve le droit d'inverser le lieu de la rencontre.
---	---

Origine de la demande : Commission sportive

Motifs des propositions : uniformiser l'inversion des équipes avec deux niveaux d'écart dans les coupes départementales.

Avis de la Commission Révision des textes : favorable.

Avis du Comité de direction : favorable.

7- **PROPOSITION DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT DES COUPES JEUNES FUTSAL**

La Commission se penche sur la création du règlements des coupes futsal jeunes masculines et féminines, compétitions qui existent depuis plusieurs années.

Textes proposés
Article 1 : Le District organise plusieurs coupes futsal pour les jeunes : • une coupe U13F • une coupe U15F • une coupe U18F • une coupe U11G • une coupe U13G Ces coupes sont dotées d'un objet d'art qui sera remis à l'équipe gagnante à l'issue de la finale. L'organisation est confiée à la Commission futsal du District. Peuvent s'engager toutes les équipes (plusieurs équipes par club par coupe possible en féminines) des clubs affiliés FFF d'Indre-et-Loire. Cependant, une seule équipe par club peut se qualifier pour la finale.

Les coupes sont organisées en fonction du nombre d'équipes et selon les modalités définies par la Commission Sportive.
Le droit d'engagement sera fixé chaque saison par le Comité de Direction du District.

SYSTEME DE L'EPREUVE

Article 2 :

Les coupes se disputent par une phase de groupe aux premiers tours et par élimination directe pour les finales selon le nombre d'équipes engagées et selon les modalités définies par la commission futsal au cours de la saison.

Une fois intégré, tout club qui participe à une compétition nationale ou régionale le même jour doit faire participer une autre équipe réserve si elle existe.

PROCESSUS DE DEROULEMENT DE LA COUPE

Article 3 :

a) La Commission Sportive établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés.

L'ordre des rencontres sera établi par la Commission.

b) Tout licencié peut assister au tirage au sort des matches

c) Dans l'hypothèse où le calendrier du football extérieur serait perturbé pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord du Comité de direction du District, de donner la priorité à ces coupes futsal.

La Commission se réserve le droit de fixer des matches de coupe en semaine, exceptionnellement.

d) les finales se déroulent dans un gymnase réservé par le District avec un club d'accueil support pour l'organisation de la manifestation.

Article 4 :

Les premiers tours qualificatifs se dérouleront dans les gymnases déterminés par le District. Les modalités de classement seront déterminées par la Commission futsal.

Pour les finales, les tours de coupe feront l'objet d'un tirage au sort.

Article 5 : Egalité à la fin du temps réglementaire

Dans les matches des finales, en cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but pour départager les équipes, selon les dispositions des lois du jeu futsal.

Article 6 : Conditions de qualification et de restriction de participation.

Les Règlements généraux de la FFF, de la Ligue et du District liés au futsal s'appliquent.

Pour tout litige (sauf disciplinaire) pouvant survenir, les clubs ont la possibilité de faire appel de ces décisions, devant la Commission d'appel général du District qui jugera en dernier ressort.

ARBITRES ET OFFICIELS

Article 7 :

Pour les finales, les arbitres des rencontres seront désignés par la Commission des Arbitres du District d'Indre et Loire,

DELEGUES**Article 8 :**

La Commission pourra, si elle le juge utile, demander la désignation à chaque match d'un délégué, qui aura pour mission de représenter le District auprès des capitaines d'équipes, des joueurs, entraîneurs et dirigeants de clubs. En plus, un responsable de salle ou délégué licencié dans le club recevant est obligatoire pour assister le délégué officiel.

En cas d'incidents sur le terrain ou le gymnase, ou pour toute autre cause qu'il jugera utile, le Délégué devra faire un rapport et l'adresser au secrétariat du District.

Les cartes officielles de la Fédération, de la Ligue du Centre et des Districts, les cartes de presse autorisées et les invitations délivrées par le District donnent droit à une entrée gratuite dans le gymnase à l'occasion d'un match de coupe.

Seuls les dirigeants et les joueurs licenciés des clubs en présence auront accès gratuitement au gymnase, sur présentation de leur licence validée pour la saison en cours.

Article 9 : Frais d'organisation des matchs

Pour les finales, le District assume les frais d'arbitrage et le club organisateur, les frais d'organisation du match.

Les clubs visiteurs assume ses frais de déplacement.

Si recette il y a, elle reste acquise au club organisateur.

COULEURS DES MAILLOTS**Article 10 :**

Les règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts s'appliquent à cette épreuve.

Dans le cas d'un ou plusieurs accords de parrainage entre le District et un ou des partenaires, les joueurs ou joueuses ses participant à la compétition parrainée sont obligé(es) de porter l'équipement comportant au moins le logo du ou des partenaires (s).

A défaut, les clubs défaillants se verront appliquer une amende décidée par le Comité de Direction.

CAS NON PREVUS**Article 11 :**

Les cas non prévus au présent Règlement seront réglés par la Commission Sportive

Origine : Commission nouvelles pratiques

Motifs des propositions : rendre officiel un règlement appliqué depuis des années.

Avis de la Commission Révision des textes : favorable

Avis du Comité de direction : favorable.

8- PROPOSITION DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS JEUNES

Ces modifications seront soumises à l'avis du Comité de direction.

Textes actuels	Textes proposés
REGLEMENT DES CHAMPIONNATS JEUNES Article 4 - ACCESSIONS ET DESCENTES Les modalités d'accessions, de maintiens et de descentes pour chacun des championnats Départementaux jeunes sont stipulées dans chaque règlement spécifique.	REGLEMENT DES CHAMPIONNATS JEUNES Article 4 - ACCESSIONS ET DESCENTES Les modalités d'accessions, de maintiens et de descentes pour chacun des championnats Départementaux jeunes sont stipulées dans chaque règlement spécifique. Les clubs disposant d'équipes engagées dans les 5 catégories suivantes lors de la saison en cours : 1. U13 R1 2. U14 R1 ou R2 3. U15 R1 4. U16 R1 ou R2 ou U17 National 5. U18 Régional ou U19 National sont engagés avec une équipe réserve dans les différents championnats brassage D1 (sous réserve d'engagement des équipes dans Footclub).

Origine de la demande : Commission préformation.

Motifs des propositions : favoriser les équipes réserves des clubs d'élite régionale qui ont un effectif quantitatif et qualitatif.

Avis de la Commission Révision des textes : défavorable. La Commission révision des textes souhaite valoriser le mérite sportif et non qualifier directement une équipe réserve en Brassage Elite sans qualification sur le terrain.

Avis du Comité de direction : favorable.

9- PROPOSITION DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS U13 MASCULINS

Ces modifications seront soumises à l'avis du Comité de direction.

Textes actuels	Textes proposés
REGLEMENT DES CHAMPIONNATS U13 Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS Si le nombre d'équipes engagées le permet, la seconde phase se déroulera comme suit. Sinon, la commission Jeunes et Technique se réserve le droit de proposer une autre formule de championnat en concertation avec la Commission Sportive. Cette autre formule sera validée par le Comité de direction. 1.1 Première Phase (Brassage) Il est organisé en 3 niveaux : • Matchs allers simples • Brassage Elite - o 2 poules de 8 équipes maximum. - o Equipes issues des U12 R1 la saison précédente - o les 5 meilleures équipes issues du Championnat U12 D1 la saison précédente - o Engagement sous Footclubs pour la Journée de pré-compétition	REGLEMENT DES CHAMPIONNATS U13 Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS Selon le nombre d'équipes engagées la première et la seconde phase se dérouleront comme suit. Sinon, la commission Jeunes et Technique se réserve le droit de proposer une autre formule de championnat en concertation avec la Commission Sportive. Cette autre formule sera validée par le Comité de direction. 1.1 Première Phase (Brassage) Il est organisé en 3 niveaux : • Matchs allers simples • Brassage Départementale 1 - o 2 poules de 8 équipes maximum. - o Equipes issues des U12 R1 la saison précédente - o les 5 meilleures équipes issues du Championnat U12 D1 la saison précédente - o Engagement sous Footclubs

o les équipes qualifiées issues de la journée de pré-compétition • Brassage Masse 1 - o 3 poules de 8 équipes maximum. - o Equipes non retenues en Brassage Elite - o Engagement sous Footclubs - o Equipes éliminées de la journée de pré-compétition • Brassage Masse 2 - o X poules de 8 équipes maximum. - o Equipes non retenues en Brassage Masse 1 - o le reste des équipes engagées. - o Engagement sous Footclubs 1.2 Deuxième phase (championnats par niveau) • Matchs allers -retour Il est organisé en 5 niveaux : • Départemental 1 - o 1 poule de 6 équipes. - o Equipes classées 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} de chacune des deux poules Brassage Elite première phase. • Départemental 2 - o 2 poules de 6 équipes - o Equipes classées 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} e de chacune des deux poules Brassage Elite première phase. - o les six meilleures équipes classées du Brassage Masse Niveau 1 première phase.	o Classement des Fiches Volontariats envoyées par les clubs. • Brassage Départementale 2 - o 3 poules de 8 équipes maximum. - o Equipes non retenues en Brassage Départementale 1 - o Engagement sous Footclubs - o Classement des Fiches Volontariats envoyées par les clubs. Un classement intégral des fiches de volontariat des équipes non retenues en Départementale 1 + des équipes Volontariat Départementale 2 sera effectué pour déterminer les 3 poules de 8 de la Départementale 2. • Brassage Départementale 3 - o X poules de 8 équipes maximum. - o Equipes non retenues en Brassage Départementale 2 - o le reste des équipes engagées. - o Engagement sous Footclubs 1.2 Deuxième phase (championnats par niveau) • Matchs allers -retour Il est organisé en 4 niveaux : • Départemental 1 - o 2 poule de 6 équipes. - o Selon le nombre d'équipes accédant en U13 R2 en fonction du nombre d'équipes engagées, un tableau sera établi en début de saison et ajusté à la fin de la 1^{ère} phase. • Départemental 2 - o 3 poules de 6 équipes - o la Commission Sportive décidera des modalités d'accession en début de saison.
---	---

• Départemental 3 - o Deux poules de 6 équipes - O les équipes classées 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} du Brassage Masse Niveau 1 première phase. - O la meilleure équipe classée 6^{ème} parmi les poules de Masse Niveau 1. * Départemental 4 - o Trois poules de 6 équipes - O les deux équipes classées 6^{ème} du Brassage Masse Niveau 1 première phase non retenues en D3. - O les équipes restantes issues des championnats Masse Niveau 1. - O les meilleures équipes issues des championnats Masse Niveau 2. • Départemental 5 - o X poules de 6 équipes maximum composées du reste des équipes non retenues en D4 issues des championnats Masse Niveau 2 - o et des équipes nouvellement inscrites.	• Départemental 3 - o X poules de 6 équipes - O la Commission Sportive décidera des modalités d'accession en début de saison. * Départemental 4 - o X poules de 6 équipes - o la Commission Sportive décidera des modalités d'accession en début de saison.
---	--

Origine de la demande : Commission Préformation.

Motifs des propositions : sélectionner les équipes du Brassage Elite en lien avec la politique technique fédérale (valoriser les démarches de structuration des clubs) et non plus sur des journées de pré-compétitions cruciales engendrant des enjeux et des dérives trop importantes.

Avis de la Commission Révision des textes : favorable. Sur le fond, La Commission préfère le système des journées de pré-compétition pour qualifier les équipes en Brassage D1.

Avis du Comité de direction : favorable.

10- PROPOSITION DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS U15 MASCULINS

Ces modifications seront soumises à l'avis du Comité de direction.

Textes actuels	Textes proposés
----------------	-----------------

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS U15

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

Si le nombre d'équipes engagées le permet, la seconde phase se déroulera comme suit. Sinon, la commission Jeunes et Technique se réserve le droit de proposer une autre formule de championnat en concertation avec la Commission Sportive. Cette autre formule sera validée par le Comité de direction.

1.1 Première Phase (Brassage)

Il est organisé en 3 niveaux :

- **Matches allers simples**
- **Brassage Elite**
 - o 2 poules de 8 équipes maximum.
 - o Equipes issues des U14 R1 et R2 la saison précédente
 - o Engagement sous Footclubs pour la Journée de pré-compétition
 - o Equipes qualifiées issues de la journée de pré-compétition
- **Brassage Masse 1**
 - o 2 poules de 8 équipes maximum.
 - o Equipes non retenues en Brassage Elite
 - o Engagement sous Footclubs
 - o Equipes éliminées de la journée de pré-compétition

- **Brassage Masse 2**

- o X poules de 8 équipes maximum.

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS U15

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

Selon le nombre d'équipes engagées la première et la seconde phase se dérouleront comme suit. Sinon, la commission Jeunes et Technique se réserve le droit de proposer une autre formule de championnat en concertation avec la Commission Sportive. Cette autre formule sera validée par le Comité de direction.

1.1 Première Phase (Brassage)

Il est organisé en 3 niveaux :

- **Matches allers simples**
- **Brassage Départementale 1**
 - o 2 poules de 8 équipes maximum.
 - o Equipes issues des U14 R1 et R2 la saison précédente
 - o Engagement sous Footclubs
 - o **Classement des Fiches Volontariats envoyées par les clubs.**
- **Brassage Départementale 2**
 - o 2 poules de 8 équipes maximum.
 - Equipes non retenues en Brassage Départementale 1
 - o Engagement sous Footclubs
 - o **Classement des Fiches Volontariats envoyées par les clubs.**

Un classement intégral des fiches de volontariat des équipes non retenues en Départementale 1 + des équipes Volontariat Départementale 2 sera effectué pour déterminer les 2 poules de 8 de la Départementale 2.

- **Brassage Départementale 3**

- o X poules de 8 équipes maximum.

o Equipes non retenues en Brassage Masse 1 o Engagement sous Footclubs 1.2 Deuxième phase (championnats par niveau) Il est organisé en 4 niveaux : • Matchs allers -retour • Départemental 1 - o 1 poule de 6 équipes. - o Equipes classées 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} de chacune des deux poules Brassage Elite première phase. • Départemental 2 - o 2 poules de 6 équipes - o Equipes classées 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} e de chacune des deux poules Brassage Elite première phase. O les six meilleures équipes classées du Brassage Niveau 1 première phase. • Départemental 3 - o Trois poules de 6 équipes - O les dix meilleures équipes classées du Brassage Niveau 1 première phase, non retenues en D2. - O les huit meilleures équipes classées du Brassage Niveau 2 première phase. • Départemental 4 - o X poules de 6 équipes maximum composées du reste des équipes non retenues en D3 et des équipes nouvellement inscrites.	o Equipes non retenues en Brassage Départementale 2 o Engagement sous Footclubs o le reste des équipes engagées. 1.2 Deuxième phase (championnats par niveau) Il est organisé en 3 niveaux : • Matchs allers -retour • Départemental 1 - o 2 poule de 6 équipes. - o la Commission Sportive décidera des modalités d'accension en début de saison.. • Départemental 2 - o 3 poules de 6 équipes - o la Commission Sportive décidera des modalités d'accension en début de saison.. • Départemental 3 - o X poules de 6 équipes - o la Commission Sportive décidera des modalités d'accension en début de saison. la Commission Sportive décidera des modalités d'accension en début de saison..
--	--

Origine de la demande : Commission préformation.

Motifs des propositions : sélectionner les équipes du Brassage Elite en lien avec la politique technique fédérale (valoriser les démarches de structuration des clubs) et non plus sur des journées de pré-compétitions cruciales engendrant des enjeux et des dérives trop importantes.

Avis de la Commission Révision des textes : favorable. Sur le fond, La Commission préfère le système des journées de pré-compétition pour qualifier les équipes en Brassage D1.

Avis du Comité de direction : favorable.

11- PROPOSITION DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS U17 MASCULINS

Ces modifications seront soumises à l'avis du Comité de direction.

Textes actuels	Textes proposés
REGLEMENT DES CHAMPIONNATS U17 Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT Si le nombre d'équipes engagées le permet, la seconde phase se déroulera comme suit. Sinon, la Commission Sportive se réserve le droit de proposer une autre formule de championnat en concertation avec la Commission Jeunes et Technique. Cette autre formule sera validée par le Comité de direction. 1.1 Déroulement des championnats • Championnat en une seule phase • Une poule Départementale 1 • Une poule ou deux Départementale 2 • Eventuellement, X poules D3 Poules constituées de 10 équipes. • Poule de D1 : équipes provenant de U15 R2, U16 R2 la saison précédente + les 4 meilleures équipes issues du Championnat U15 D1 la saison précédente + Volontariat avec barrages organisées si trop de demandes.	REGLEMENT DES CHAMPIONNATS U17 Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT Si le nombre d'équipes engagées le permet, la seconde phase se déroulera comme suit. Sinon, la Commission Sportive se réserve le droit de proposer une autre formule de championnat en concertation avec la Commission Jeunes et Technique. Cette autre formule sera validée par le Comité de direction. 1.1 Déroulement des championnats • Championnat en une seule phase • Une poule Départementale 1 • 1 poule(s) de Départementale 2 • Eventuellement, 1 poule Départementale 3 Poules constituées de 10 équipes. * Poule de D1 : équipes provenant de U15 R2, U16 R2 la saison précédente + Fiches Volontariats envoyées par les clubs. * Les équipes non retenues en championnats U17 sont

	reversées dans les championnats U18
--	--

Origine de la demande : Commission préformation

Motifs des propositions : sélectionner les équipes du Brassage Elite en lien avec la politique technique fédérale (valoriser les démarches de structuration des clubs) et non plus sur des journées de pré-compétitions cruciales engendrant des enjeux et des dérives trop importantes.

Avis de la Commission Révision des textes : favorable. Sur le fond, La Commission préfère le système des journées de pré-compétition pour qualifier les équipes en D1.

Avis du Comité de direction : favorable.

12- PROPOSITION DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS U18 MASCULINS

Ces modifications seront soumises à l'avis du Comité de direction.

Textes actuels	Textes proposés
REGLEMENT DES CHAMPIONNATS U18 Article 1 : ORGANISATION DES CHAMPIONNATS Il est organisé en 2 ou 3 niveaux sur un championnat en une seule phase. La commission Jeunes et Technique se réserve le droit de proposer une autre formule de championnat en concertation avec la Commission Sportive. Cette autre formule sera validée par le Comité de direction. 1.1 Déroulement des championnats • Championnat en une seule phase • Une poule Départementale 1 • Une ou deux poules Départementale 2	REGLEMENT DES CHAMPIONNATS U18 Article 1 : ORGANISATION DES CHAMPIONNATS Il est organisé en 2 niveaux sur un championnat en une seule phase. La commission Jeunes et Technique se réserve le droit de proposer une autre formule de championnat en concertation avec la Commission Sportive. Cette autre formule sera validée par le Comité de direction. 1.1 Déroulement des championnats • Championnat en une seule phase • Une poule Départementale 1 • deux poules de Départementale 2

• Eventuellement, X poules D3 Poules constituées de 10 équipes. • Poule de D1 : équipes provenant de U16 R2 + les 5 meilleures équipes issues du championnat U17 D1 la saison précédente + le 1er de chaque poule D2 la saison précédente + volontariat (barrages si trop de demandes) .	* Eventuellement, X poules de D3 Poules constituées de 10 équipes. * Poule de D1 : équipes provenant de U16 R2 + les 5 meilleures équipes issues du championnat U17 D1 la saison précédente + le 1er de chaque poule D2 la saison précédente + Volontariats envoyées par les clubs.
---	---

Origine de la demande : Commission préformation

Motifs des propositions : sélectionner les équipes du Brassage Elite en lien avec la politique technique fédérale (valoriser les démarches de structuration des clubs) et non plus sur des journées de pré-compétitions cruciales engendrant des enjeux et des dérives trop importantes.

Avis de la Commission Révision des textes : favorable. Sur le fond, La Commission préfère le système des journées de pré-compétition pour qualifier les équipes en D1.

Avis du Comité de direction : favorable.

13- PROPOSITION DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS FEMININS

Ces modifications seront soumises à l'avis du Comité de direction.

Textes actuels	Textes proposés
<u>Article 10 des RG de la Ligue Centre Val de Loire</u> Les équipes disputent les rencontres avec leurs maillots aux couleurs conformes à celles précisées sur la feuille de renseignements. 1 - Les joueurs portent le numéro correspondant à l'ordre de présentation des équipes figurant sur la feuille de match. Pour l'ensemble des compétitions, les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11 (Foot à 11), de 1 à 8 (Foot à 8) ou de 1 à 5 (Futsal), les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 maximum (Foot à 11 avec 14 joueurs inscrits), de 9 à 12 maximum (Foot à 8) ou de 6 à 12 maximum (Futsal).	<u>Article 7 des championnats seniors à 8 féminins</u> Les équipes disputent les rencontres avec leurs maillots aux couleurs conformes à celles précisées sur la feuille de renseignements. 1 - Les joueuses portent le numéro correspondant à l'ordre de présentation des équipes figurant sur la feuille de match. Pour l'ensemble des compétitions, les joueuses débutant la rencontre et les remplaçantes doivent être numérotées de 1 à 99 (Foot à 8).

Origine de la demande : Commission de révision des textes

Motif : assouplir le règlement des maillots sur les compétitions seniors féminines à 8.

Avis de la Commission Révision des textes : favorable.

Avis du Comité de direction : favorable.



LES 4 DÉRIVES DE LA "PRÉ-COMPÉTITION"

1. ABSENCE DE PRÉPARATION

Des ados envoyés sur un match à haute intensité avec seulement 2 ou 3 entraînements. Danger de blessure immédiat.

2. CLIMAT D'AGRESSIVITÉ

L'illusion que tout se joue sur un jour crée une tension maximale : débordements sur les bancs et le long des mains courantes

3. SURCHARGE ADMINISTRATIVE

Une course aux licences pour les secrétaires de club. Qui pousse à augmenter la rapidité des démarches administratives du début de saison.

4. PRESSION SUR L'ARBITRAGE

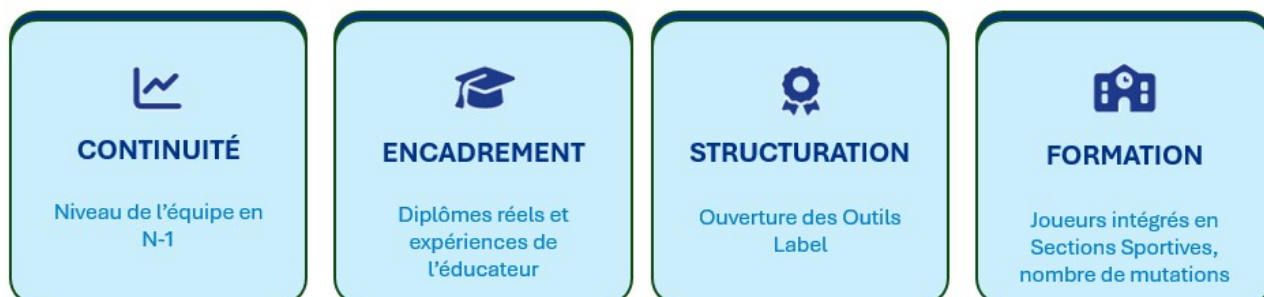
Nos jeunes officiels se retrouvent projetés sur des matchs "couperets" électriques dès leur reprise.



LA FICHE VOLONTARIAT : LE CHOIX DE L'ÉQUITÉ DURABLE



Le mérite d'un club ne doit pas dépendre du hasard d'un match ou de deux matchs de 2x30 minutes en début de rentrée, mais de sa structure réelle. Cette fiche s'appuie sur des critères structurels vérifiables par la Commission Jeunes et Technique :



Le terrain valide ensuite le niveau : le système à deux phases corrige les écarts en décembre.



DISTRICT D'INDRE ET LOIRE DE FOOTBALL

COMPARAISON DIRECTE DES DEUX MODÈLES



Indicateurs Clés	Journée de Pré-compétition	Système Fiche Volontariat
Préparation des Joueurs	Négligée (Mise en danger physique)	Respectée (4 semaines de reprise en Phase 1)
Climat autour des Stades	Tendu, agressif, enjeux démesurés	Serein, constructif, axé formation
Justice et Mérite	Aléatoire (Faussé par les licences manquantes)	Spécifique (Diplômes, Sections, Historique)
Régulation d'Erreur	Impossible (Couperet immédiat)	Automatique (Ajustement à la trêve via la Phase 2)



DISTRICT D'INDRE ET LOIRE DE FOOTBALL

ADOPTION DE LA FICHE VOLONTARIAT POUR LES CATÉGORIES JEUNES :



NON

Maintien de la pré-compétition

- ⚠ On accepte le risque de blessures de rentrée.
- ⚠ On valide le climat de tension dès septembre.
- ⚠ On maintient la course folle aux licences.

OUI

Passage à la Fiche Volontariat

- 🛡 Priorité absolue à la santé des enfants.
- 🤝 Apaisement immédiat de l'ambiance des matchs.
- 🏆 Valorisation des clubs structurés et labellisés.



DISTRICT D'INDRE ET LOIRE DE FOOTBALL



Agenda

- **Journée nationale débutants** : samedi 6 juin à Tours
- **AG FFF** : vendredi 5 et samedi 6 juin 2026 à Ajaccio
- **Finales coupes futsal** : samedi 13 juin 2026 à Athée sur Cher
- **Finales coupes départementales** : samedi 13 et dimanche 14 juin
- **AG District** : Jeudi 18 juin 2026 à Family Park
- **Soirée de clôture Pôle Espoir Féminin** : Jeudi 18 juin 2026 District
- **Finales coupe futnet** : vendredi 19 juin à Azay-le-Rideau
- **AG Ligue** : samedi 27 juin 2026 à Orléans.
- **Bureau du CD** : Lundi 29 ou mardi 30 juin
- **Comité** : Jeudi 3 septembre
- **Comité finances**: Lundi 28 septembre 2026
- **AG District** : Mardi 13 octobre 2026